

Nous sommes prêts à vous accueillir.



Chères Clientes, Chers Clients,

A compter du 11 mai 2020, le Cabinet EMO AVOCATS rouvre ses portes pour vous accueillir dans le respect des règles sanitaires.

Outre l'observation stricte des gestes barrières, nous avons étudié et mis en place de nombreuses mesures de prévention des risques (port de masques, visières plexi, séparation des bureaux, gestion des flux, mise à disposition de gel hydroalcoolique, désinfection des bureaux et des parties communes, limitation des interactions, etc...).

Votre accueil se fera sur rendez-vous auprès de l'avocat référent ou de son assistante, dans des espaces réservés et nettoyés après chaque passage. Vous serez reçu(e) directement sans patienter en salle d'attente. Votre entretien sera limité à 1h00, sauf exception. Aucun accompagnant non indispensable ne pourra être admis à l'intérieur des locaux. En cas de retard de plus de quinze minutes, votre rendez-vous pourra être reporté à une date ultérieure.

Vous serez invité(e) à porter un masque et à suivre le protocole des règles sanitaires rappelées par une signalétique spéciale. La désinfection des toilettes et des portes d'accès sera assurée régulièrement.

Les réunions de plus de 4 personnes seront exclues.

Le recours à la visioconférence et aux échanges distants sécurisés sera privilégié.

Pour plus d'information, contactez nous par téléphone ou par mail.



02 35 59 83 63



contact@emo-avocats.com

emo
AVOCATS

ÉLABORER / MAÎTRISER / OSER

#emoavocats

Cabinet d'avocats inscrits aux barreaux de Rouen et du Havre
41 Rue Raymond Aron 76130 Mont Saint Aignan